

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DIRECTION DE L'ASSURANCE QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BURKINA FASO
=====
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le

RAPPORT DE VISAS DE PUBLICITE DE LA PREMIERE SESSION

Du mardi 6 au 9 vendredi août 2019, s'est tenue dans la salle de réunion au troisième étage de l'immeuble TSR, la première session du comité technique chargé de l'examen des dossiers de demande de visas de publicité provenant des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES).

Présidée par Madame Y. W. Mariette MININGOU, Directrice des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur, représentant Madame la Directrice générale de l'Enseignement Supérieur, la session a connu la présence des membres dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe. Le présent rapport va comporter les points suivants : la cérémonie d'ouverture, le déroulement des travaux et la cérémonie de clôture.

I. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Débutée à 9 heures 20 minutes, la présidente a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés pour leur disponibilité. Elle a ensuite souligné que plus d'une trentaine de dossiers sont à l'ordre du jour et enfin, elle a invité chaque participant à s'investir pour l'atteinte des objectifs avant de déclarer ouverts les travaux de ladite session.

II. LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Dans une bonne ambiance, les travaux ont débuté en plénière. Trente-huit (38) dossiers ont été soumis à l'examen du comité au cours de la présente session et ont été examinés un à un. Les commissaires ont vérifié les points suivants :

- la reconnaissance de l'établissement par le ministère ;
- l'exactitude des informations ;
- le respect du cahier des charges ;
- l'existence et la validité des conventions ou accords ;
- l'adéquation des offres de formation et les niveaux de formation avec les autorisations reçues par l'IPES.

La commission a fait des observations portant entre autres sur des fautes d'orthographe, l'appellation des filières, le diplôme requis pour le recrutement des étudiants, les filières non autorisées et le changement de site sans autorisation.

Sur les trente-huit (38) dossiers de demandes examinées, trois (3) ont reçu, un **avis favorable**, trente-quatre (34) un **avis favorable sous réserve** de corrections sur leurs supports de publicité et un (1) **avis défavorable**.

Concernant les trois (3) dossiers ayant reçus un avis favorable, nous avons :

- ✓ Université du Faso (UFA) ;
- ✓ Institut Privé « Online Training Center » (OTC) ;
- ✓ Université Libre du Burkina (ULB).

Quant aux dossiers qui ont reçu un avis favorable sous réserve, un délai d'une semaine est accordé afin de permettre d'intégrer les recommandations de la Commission. Il s'agit de :

- ✓ Institut de Formation et de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Santé et de l'Education (IFRISSE) ;
- ✓ Institut Supérieur de Management des Risques (ISMR) ;
- ✓ Ecole Supérieure Polytechnique Excelle (ESUPEX) ;
- ✓ Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH) ;
- ✓ Institut Teng tuuma Géosciences de Ouagadougou (ITTGO) ;
- ✓ Institut Supérieur de Management et des Techniques Appliquées (ISMTA) ;
- ✓ Institut Supérieur Privé de Philosophie-Maison Lavigerie (ISPP-ML) ;
- ✓ Institut Africain de Santé Publique (IASP) ;
- ✓ Institut de Management des Risques et de la Qualité (IMARQ) ;
- ✓ Sup' Management Burkina ;
- ✓ Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire à Bobo (UCAO-UUB) ;
- ✓ Institut des Technologies Modernes du Développement et de Gestion (ITMDG) ;
- ✓ SWISS UMEF University of Burkina Faso ;
- ✓ Ecole Supérieure Africaine la Flamme de l'Espoir (ESAFE) ;
- ✓ Institut Anselme Titiananma Sanon (IATS) ;
- ✓ Ecole Supérieure des Métiers Ferroviaires (ESMF) ;
- ✓ Institut Supérieur Privé Polytechnique (ISPP) ;
- ✓ Ecole Supérieure Privé de Microfinance (ESMI) ;
- ✓ Institut Africain de Management (IAM) ;
- ✓ Centre de Recherche Panafricain en Management pour le Développement (CERPAMAD) ;
- ✓ Centre Africain de Recherche Scientifique et de Formation (CRES) ;
- ✓ Université Privée de Ouagadougou (UPO) ;
- ✓ Ecole en Direct (EDE) ;
- ✓ Centre Universitaire Polyvalent du Burkina (CUPB) ;
- ✓ Institut International de Management (IIM) ;
- ✓ Institut des Sciences et Technique /Bobo-Dioulasso (INSTech-Bobo) ;
- ✓ Institut des Hautes Etudes Cheick Modibo Diarra (IHEC/MD) ;
- ✓ Institut International Ben Gourion (IIBG) ;
- ✓ Ecole Supérieure Polytechnique de Kaya (ESPK) ;
- ✓ Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (INSEM) ;

- ✓ Institut des Sciences et Technique de l'Information Documentaire (ISTID) ;
- ✓ Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) ;
- ✓ Université Saint Dominique d'Afrique de l'Ouest (USDAO) ;
- ✓ Institut Supérieur de Technologies (IST).

Les différentes recommandations apportées par le comité sont :

- la correction des fautes d'orthographe ;
- l'apport des attestations de reconnaissance du CAMES des filières concernées qui sont citées dans la publicité ;
- l'apport de l'autorisation d'ouverture de certaines filières ;
- l'apport des conventions de partenariats ;
- la précision des conditions d'accès dans les différents niveaux ;
- le retrait des filières non autorisées ;
- l'actualisation de la date de la rentrée académique et de l'année académique ;
- le retrait des filières sans attestations CAMES publiées comme accréditées par le CAMES.

Quant au dossier de demandes de visas de l'Institut Supérieur de l'Eau, du Bâtiment et de l'Energie (ISEBE), la commission a émis un avis **défavorable**. Les raisons avancées sont les suivantes :

- changement de site sans autorisation ;
- non régularisation du changement de site ;
- inexistence de l'autorisation de la filière exploitation minière ;
- publicité non conforme au site actuel ;
- non précision des niveaux de formation ;
- non-conformité des appellations des filières autorisées.

III. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

Dans le mot de clôture, la Présidente de session a remercié les participants pour leur disponibilité. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée aux environs de seize heures (16h).



W. Mahamoudou BAMOGO

La Directrice des Institutions
Privées d'Enseignement Supérieur



Dr. Y. W. Mariette MININGOU
Maître assistant en environnement
Sédimentaire et mines